



Créateurs de droits nouveaux



Personnes en situation de handicap ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEUX ?

Des démarches sont mises en œuvre dans des entreprises (pas toutes) de la Branche par le biais d'accords collectifs pour les salariés en situation de handicap ou parents d'enfant handicapé, ces accords ne permettent pas de traiter toutes les difficultés rencontrées par ces salariés.



Revendication FO Énergie
ouverture d'une négociation
d'un accord handicap de Branche

Les personnels en situation de handicap sont confrontés à des difficultés financières accrues liées au handicap.



FO Énergie revendique
une prime de 100 €/mois
au niveau de la **branche des IEG**
pour aider tous les salariés en
situation de handicap ou parents
d'enfant handicapé

L'État s'engage à aider toutes les personnes en situation de handicap :
« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».



Cette solidarité est réalisée, sous conditions, par le versement d'allocations financières, aides humaines ou techniques (AAH, MVA, PCH, AEEH).

Les beaux discours c'est bien, les accords collectifs traitant du handicap sont une nécessité, mais pour FO Énergie la création d'une prime statutaire de branche c'est beaucoup mieux !



Élections professionnelles novembre 2023

